

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 466

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et M. Pajot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 SEXIES, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.